

ADMINISTRATIF

Comités des fêtes, associations, comités d'entreprises, particuliers, mairies... quel que soit votre statut (hors Agence ou entrepreneur/producteur de spectacle) cette rubrique vous concerne ...

- Les déclarations sociales des musiciens sont désormais gérées par le Guichet Unique (GUSO)
- L'organisateur doit contacter le GUSO (**08 10 863 342** - prix d'un appel local) afin de commander un carnet de feuillets guichet unique qu'il remettra impérativement au responsable de la formation. Les feuillets GUSO seront complétés et signés par les musiciens puis remis à l'organisateur en fin de soirée.
- Cette démarche **extrêmement simple** doit être effectuée par l'organisateur dès la signature du contrat.



Guso
TSA 20134
69942 Lyon cedex 20

N° AZUR 0810 863 642
(prix appel local)

Horaires d'accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 17h
Fax : 04.50.10.14.69
Internet
www.guso.com.fr